

Taxe d'Apprentissage 2012

Choisissez la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne pour que votre taxe soit reversée aux établissements nivernais !

Si vous êtes employeur, vous devrez verser votre taxe d'apprentissage au plus tard le 28 février 2012.

C'est l'occasion pour vous de soutenir les Centres de Formation des Apprentis de la Nièvre car vous pouvez décider à qui sera reversée cette taxe.

Pour cela, vous choisissez la structure qui collectera votre taxe en lui précisant ou non l'établissement de formation qui devra bénéficier de votre contribution.

En 2011, des artisans Nivernais ont choisi la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne comme collecteur de la taxe d'apprentissage.

Les fonds collectés ont été attribués en respectant scrupuleusement leurs choix d'affectation et les sommes sans affectation particulière ont été reversées aux Centres de Formation des Apprentis de Bourgogne préparant aux métiers de l'artisanat.

Ainsi, ce sont 18604 € que les artisans Nivernais ont « fléchés » au CFA Polyvalent et au CFA du Bâtiment de Marzy en désignant la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Bourgogne comme collecteur.

Un moyen simple et efficace de participer à la formation des futurs collaborateurs des entreprises artisanales et des artisans de demain.

Vous ne pouvez ignorer l'enjeu de l'affectation de la taxe d'apprentissage pour les CFA bourguignons, pour l'artisanat, pour l'activité économique bourguignonne.

Si vous confiez à votre comptable le soin d'instruire les dossiers pour le versement de cette contribution à l'apprentissage, il est de votre devoir en tant que chef d'entreprise, de vous assurer que celui-ci versera la taxe à des établissements de formation préparant aux métiers de l'artisanat.

Vous seul êtes décisionnaire. Pour tout renseignement, un seul numéro à composer le : 03 80 63 13 53.

Contact :

Service Taxe d'Apprentissage - 03.80.63.13.53 – mcdefontaine@cma-21.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne

46, Bd de la Marne - BP 56721 -21067 DIJON Cedex